



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 10.01.2022

Numéro de publication: HR02-1005377491

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation ARDENTIS CLINIQUE DENTAIRE COSSONAY SA, Cossonay

ARDENTIS CLINIQUE DENTAIRE COSSONAY SA

Rue des Laurelles 3

1304 Cossonay-Ville

ARDENTIS CLINIQUE DENTAIRE COSSONAY SA, à Cossonay, CHE-112.745.231 (FOSC du 13.10.2021, p. 0/1005311741). Statuts modifiés le 23.12.2021. Nouveau but: la société a pour but: l'exploitation de cabinets médicaux et dentaires, de laboratoires odontotechniques, le service d'urgence, la prestation de services, conseils et assistance pour médecins et médecins-dentistes. La société peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger, participer à d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger, acquérir ou fonder des entreprises visant un but identique ou analogue, faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles et conclure tous contrats propres à développer son but ou s'y rapportant directement ou indirectement. La société peut fournir des financements directs ou indirects, que ce soit sous forme de prêts et/ou sous toutes autres formes de financement, contre rémunération ou non, à des tiers ou à des sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, ainsi qu'à ses actionnaires directs ou indirects et aux sociétés dans lesquelles ceux-ci détiennent des participations directes ou indirectes. La société peut également fournir toute sorte de sûretés ou de garanties afin de garantir ses obligations ou les obligations de chacune desdites personnes, y compris sous forme de droits de gages, de cessions ou de transferts à titre de sûretés, de garanties en tout genre ou d'engagements, d'indemnisation, contre rémunération ou non. La société peut fournir ces financements, sûretés ou garanties quand bien même cela serait dans l'intérêt exclusif de tiers ou de sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, ou dans celui de ses actionnaires directs ou indirects ou des sociétés dans lesquelles ceux-ci détiennent des participations directes ou indirectes. Les 100 actions nominatives de CHF 1'000 ne sont plus restreintes quant à la transmissibilité. Communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel.

Registre journalier no 295 du 05.01.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 199, Date: 13.10.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud